



PREFET DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

*Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

P.P.R.T. Arkema Saint-Auban

Relevé de décisions

**Réunion des P.O.A.
12/02/2013**

**Relevé de Décisions
Réunion des P.O.A.
PPRT Arkema Saint-Auban**

12/02/2013 – Mairie de Château Arnoux Saint Auban
(Version 1)

Présents :

- M. AMBROGGIANI – Sous-Préfet de Forcalquier,
- M. MARTELLINI – Maire de Château-Arnoux - St Auban,
- Mme BELLIER – Préfecture – SIDPC,
- M. CHARROT – Préfecture – SIDPC,
- M. FRANCOIS – DREAL PACA,
- M. WATTIAU – DREAL PACA,
- M. CHIROUZE – DREAL 04/05,
- M. PETRICOLA – Maire de L'Escale,
- M. BERG – Adjoint au maire de Château-Arnoux – St Auban,
- Mme BREMOND – Adjoint au maire de Château-Arnoux – St Auban,
- M. COMBE – Adjoint au maire de Château-Arnoux – St Auban,
- M. BOUDIN – Commune de Château-Arnoux – St Auban,
- Mme QUEYREL – Commune de Château-Arnoux – St Auban,
- Mme SEBASTIANELLI – Commune de Château-Arnoux – St Auban,
- M. VALLET – Commune de Château-Arnoux – St Auban,
- M. FAVIER – Commune de Château-Arnoux – St Auban,
- M. CARRAZ – ARKEMA,
- M. NESTY – Arkema,
- M. BARBARISI – DDT,
- M. GIBELIN – DDT,
- M. BONNABEL – CHSCT Arkema,
- M. BERTRAND – CHSCT Arkema,
- M. GAILLARD – CHSCT Arkema,
- M. DORANDINI – Riverain,
- M. MUNOZ – Riverain,
- M. BALLOT – MBM Energipole,
- M. HORION – KEM ONE.

Excusé :

- M. SAIBI – Alp'Géorisques,
- M. RASCLE – RFF.

1 - Introduction de la réunion par M. le Sous-Préfet de Forcalquier

Dans le cadre de l'élaboration du PPRT d'Arkema à Château-Arnoux-Saint-Auban, les Personnes et Organismes Associés à l'élaboration du PPRT se sont réunis sous la présidence conjointe de Monsieur le Sous-Préfet de Forcalquier et de Monsieur le Maire de Château-Arnoux - Saint-Auban.

La séance s'ouvre à 15h.

2 - Présentation de la nouvelle carte des aléas par la DREAL

Nota : les documents présentés ou remis en séance sont disponibles sur le site internet de la DREAL PACA. Ils complètent et illustrent le présent compte rendu.

M. François, de la DREAL PACA, expose le rôle des POA. Ces acteurs locaux (Collectivités, Industriels, Riverains, associations) sont associés à l'élaboration du PPRT piloté par les services de l'Etat. Il s'agit de construire, en tenant compte des orientations nationales en terme d'acceptabilité du risque et de financement, un outil de correction de l'urbanisation passée et de maîtrise de l'urbanisation future prenant en compte, le mieux possible, les enjeux et les projets locaux.

M. Wattiau, de la DREAL PACA, présente l'historique de l'examen et les conclusions des études de dangers. La première réunion des POA, en septembre 2011 avait permis de présenter les aléas arrêtés sur la base des études de dangers remises entre 2009 et 2011 par Arkema.

L'examen de ces études s'est traduit par de nombreux échanges et se conclut par la carte d'aléas et un arrêté fixant les mesures de maîtrise des risques complémentaires, à la charge de l'exploitant. Ces mesures permettent, selon les critères nationaux d'acceptabilité du niveau de risque, de rendre le site compatible avec son environnement.

Depuis la réunion de septembre 2011, de nouvelles études ont été réalisées par Arkema en février et mars 2012. Elles avaient pour objectif d'évaluer les mesures de maîtrise des risques possibles (prévention, protection, déplacement) par rapport à des enjeux particulièrement sensibles du secteur : la gare, la ligne Marseille-Briançon, l'ancienne zone SILPRO, afin de préserver des possibilités de développement économique pour la zone. Depuis septembre 2011 sont également intervenus la création de la société KemOne (rachat de l'atelier Arkema de production de PVC) et le projet de transfert d'exploitant de la station de compression d'éthylène. M. Carraz, pour Arkema, précise qu'il s'agit d'un retour à la normale, Arkema Saint-Auban n'utilisant plus d'éthylène et étant opérateur de cette canalisation pour TOTAL. Ainsi, les phénomènes dangereux et les probabilités associées à prendre en compte dans le PPRT ont été modifiés et conduisent aux nouvelles cartes d'aléas qui sont présentées en séance.

En conséquence, notamment, la gare n'est plus exposée aux effets thermiques mais reste exposée à des effets de surpression faible et des effets toxiques forts (en partie).

Des évolutions de doctrine, au niveau national permettent la gestion de la voie ferrée Marseille-Briançon dans le cadre du Plan Particulier d'Intervention (dispositif de protection civile) dans la mesure où la cinétique des phénomènes dangereux et la nature du trafic le permettent (circulaire du 30 mars 2012 NOR: IOCE1205262C).

M. Chirouze, de la DREAL PACA, précise les conclusions des études de 2012.

3 - Point sur les Mesures de Maîtrise des Risques (MMR)

En complément à ces modifications, intégrées dans les cartes d'aléas présentées, les études conduites en 2012 ont mis en évidence des mesures de maîtrise des risques complémentaires qui permettraient de limiter l'exposition aux effets toxiques d'une partie du plateau (usage résidentiel) et de réduire l'aléa toxique sur la zone SILPRO. Cette amélioration de l'unité d'acide chlorhydrique anhydre représenterait un investissement d'un montant de 1 million d'euros environ. M. Carraz, pour Arkema, souligne que pour Arkema, il s'agit de mesures supplémentaires, c'est à dire dont la mise en œuvre impliquerait une participation financière des acteurs publics.

M. Chirouze, précise que les mesures supplémentaires soit définies, dans le cadre des PPRT, comme des mesures qui permettent de réduire ou supprimer des mesures foncières, et qu'en l'occurrence, tel n'est pas le cas.

Il s'agit de mesures correspondant aux meilleures techniques disponibles (MTD) que le Préfet peut imposer par arrêté complémentaire.

M. le Maire de Château-Arnoux – Saint-Auban fait remarquer que cette information, de nature à modifier l'approche locale par rapport au PPRT, aurait pu être portée à connaissance des élus en amont. La DREAL (M. Chirouze et M. Wattiau) indiquent que le programme d'élaboration prévoit une réunion des POA en juin, ce qui donne une période de réflexion par rapport à cette possibilité et que cette problématique pourrait être abordée dans des réunions techniques de format plus réduit. Ce mode de travail est retenu.

4 - Présentation de la carte de zonage brut et des principes du projet de règlement par la DDT

La DDT (MM Barbarisi et Gibelin) enchaînent en présentant les grands principes du zonage et du règlement.

Mme Queyrel (Service de l'urbanisme - Château-Arnoux) se fait préciser si les cartes exposées tiennent compte des aléas modifiés. Les documents au format A4 distribués en séance sont basés sur les aléas actuels tels que présentés par la DREAL.

Mme Queyrel rappelle que la municipalité est en cours de révision de son PLU et que l'idéal serait que les procédures avancent en parallèle. Elle signale aussi les risques d'incohérence entre les règlements PPRN et PPRT.

Les possibilités d'extension de la plateforme chimique de Saint-Auban sont évoquées.

M. Carraz fait observer que les PPRT aboutissent au blocage des plateformes et que le seul moyen de créer un site chimique est de se mettre en pleine campagne. La DREAL (M. François) précise qu'une circulaire est en préparation sur ce sujet. Le site de Saint-Auban aurait bien, dans ce cadre, le "statut" de plateforme. Les modifications qui interviendraient, sur la base de ce futur document, dans le projet de règlement ne concerneraient que les zones à proximités immédiate du site d'Arkema.

5 - Point sur les études de vulnérabilité (DDT/DREAL)

La DDT a commandé les études de diagnostic approfondi de vulnérabilité pour le bâtiment MBM et les bâtiments de la rive gauche situés sur la commune de l'Escale.

7 - Points divers

La DREAL (M. Chirouze) présente l'échéancier prévisionnel d'élaboration du PPRT. Avant l'été doivent se tenir les trois réunions publiques et la troisième réunion des POA, pour une enquête publique à l'automne, et un objectif d'approbation en fin d'année.

Un calendrier est établi :

- réunion technique urbanisme: 8 avril 2013, Mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban,
- réunions publiques :
 - 16 mai 2013 : Château-Arnoux-Saint-Auban,
 - 23 mai 2013 : Les Mées,
 - 27 mai 2013 : L'Escale.
- troisième réunion POA: 17 juin 2013 en Mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban.

Le sous-préfet de Forcalquier
François Ambroggiani